



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
TERRITOIRE D'ÉNERGIE  
LOT-ET-GARONNE

Département  
de  
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

-----  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**  
-----

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 22

Date de convocation :

1<sup>ère</sup> convocation le 17 février 2023, sans obtention du quorum ; 2<sup>nde</sup> convocation le 28 février 2023

**DÉLIBÉRATION N° 2023-061-AGDC**

Nomenclature : 4.1.3 Fonction publique – personnel titulaires et stagiaires – création ou suppression de poste

**OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
À TEMPS COMPLET AU SEIN DU PÔLE ÉCLAIRAGE PUBLIC**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à 10 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 27 février 2023, les membres ont été convoqué à nouveau dans les conditions fixées à l'article L.2121-17 du CGCT.

Etaient présents :

BORIE Daniel, CAMANI Pierre, CAMINADE Jean-Jacques, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUBOS Bruno, GERVAIS Thierry, GRIALOU Guy, LAFARGUE Patrick, LUNARDI Daniel, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DUBOS Bruno, DUGAY Jean à DE SERMET Pascal, MIQUEL Francis à CAMINADE Jean-Jacques, PINASSEAU Jean à CAUSSE Jean-Marc.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BARIJOU Jean-Pierre, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CARRIÉ Daniel, CILLIERES Charles, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DUBAN Jean-Marc, FLESCH Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, GINCHELOT Yves, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, MAGNI Claude, MURIEL Daniel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, RÉGNIER Gérard, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre, VILLA Bernard, ZAROS René.

Monsieur Alain POLO a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée délibérante que conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Il existe actuellement un poste d'assistante administrative sein du Pôle Eclairage Public qui assure les missions suivantes :

Missions principales :

- Gestion du courrier pour le service Eclairage Public,
- Edition et transmission des documents (devis, ordres de services pour les entreprises chargées des travaux, pièces relatives aux dossiers d'études ou de travaux, plannings des travaux, contributions annuelles communales pour la maintenance et l'exploitation des ouvrages...) aux communes et aux entreprises travaux,
- Réalisation des situations mensuelles (facturation des études et travaux): vérification et validation des paiements sur le logiciel métier avec la responsable de service et constitution des dossiers pour les services comptabilité et énergies,
- Répondre aux demandes de renseignements des communes sur l'avancement des dossiers ou les orienter vers le bon interlocuteur,
- Vérification des conventions de servitude établies par des entreprises privées (avec appui du service juridique) et retours aux entreprises et aux chargés d'affaires,
- Vérification des délibérations transmises par les communes (avec appui du service juridique) et retours éventuels aux communes,
- Etablissement et transmission de conventions de mandat ou de conventions avec différents acteurs sur la base de modèles préétablis,
- Participation à la rédaction des informations relatives à l'éclairage public sur le site internet de TE 47,
- Suivi des factures d'achat d'énergie,
- Classement et archivage des dossiers,
- Participation aux paramétrages des documents type dans le logiciel métier en cas d'évolutions.

Activités relevant de la suppléance de l'agent chargé de la maintenance de l'éclairage public :

- Enregistrer le numéro de renvoi sur le téléphone d'astreinte chaque semaine,
- Validation et transmission des demandes de dépannages via Xmap (SIG) ;
- Prendre en charge les appels téléphoniques relatifs à la maintenance et rediriger vers un technicien si nécessaire.

Cet emploi est actuellement pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (filière administrative - catégorie B) et titulaire du grade de rédacteur territorial.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif au sein du Pôle Eclairage Public, en raison d'un départ par voie de mutation, le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h00 assurant les missions détaillées ci-dessus.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-14.

Le tableau des emplois et des effectifs de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne sera modifié pour intégrer la création demandée.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2023 du Syndicat aux chapitres prévus à cet effet.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- approuve la création d'un emploi d'assistante administrative au sein du Pôle éclairage public à temps complet
- dise que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (filière administrative - catégorie C), grade adjoint administratif ;
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2023 du Syndicat aux chapitres prévus à cet effet ;
- donne mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder à la nomination de l'agent.

**Oùï, l'exposé de son Président,  
le Comité Syndical, après avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'assistante administrative au sein du Pôle éclairage public à temps complet ;
- **DIT** que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (filière administrative - catégorie C), grade adjoint administratif ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2023 du Syndicat aux chapitres prévus à cet effet ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder à la nomination de l'agent.

*Adopté à l'unanimité*

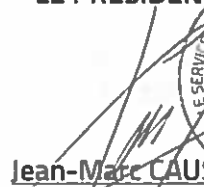
Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

  
Alain POLO



LE PRÉSIDENT

  
Jean-Marc CAUSSE

